



*Fédération de l'UPA
d'Abitibi-Témiscamingue*

970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5
Tél. : 819 762-0833, téléc. : 819 762-0575
Courriel : abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

CAPERN – 046M
C.G. – Livre vert
Politique
bioalimentaire

*L'Union des
producteurs
agricoles*

Mémoire de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

présenté à

**la Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**



Le contenu du mémoire et des différentes recommandations portent sur l'ensemble du livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec

Qui sommes-nous?

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue regroupe 636 entreprises agricoles. Le secteur agricole en Abitibi-Témiscamingue, c'est :

- près de 1 500 emplois;
- des revenus bruts générés de 126 millions de dollars, soit 2 % du Québec;
- plus de 300 fermes bovines, la principale production en Abitibi-Témiscamingue, avec 12 % des vaches de boucherie du Québec;
- la production laitière est la deuxième production en importance pour les revenus, suivie des productions céréalières, ovines, avicoles et caprines. On retrouve également les productions acéricoles, maraîchères et fruitières, des cultures abritées et autres productions;
- la superficie moyenne des entreprises est la plus grande au Québec (285 hectares, comparés à 113 hectares). La production extensive et le coût des terres l'expliquent;
- l'Abitibi-Témiscamingue dispose d'une des plus grandes réserves de terres argileuses en Amérique du Nord;
- la production de fourrage est importante, ainsi que la culture de céréales, 201 711 hectares sont cultivés.

Le secteur agroalimentaire, c'est :

- le troisième secteur d'importance pour l'économie régionale;
- un produit intérieur brut (PIB) de 220 millions de dollars, soit 1,3 % du Québec;
- 9 400 emplois, soit 15 % des emplois de la région.

Introduction

C'est avec plaisir que la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue vous fait part de ses réflexions et commentaires en lien avec le développement futur de l'agriculture de la région et pour l'ensemble du Québec.

Notre mémoire en quelques lignes

- Le livre positionne le produit agricole au cœur de sa nouvelle politique, il ne faudra jamais perdre de vue que le produit agricole est le résultat d'une activité humaine et la plupart du temps d'une famille agricole.
- De toutes les activités du secteur primaire, les investissements en agriculture figurent parmi ceux qui engendrent le plus de retombées économiques. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, l'impact économique des productions agricoles moins dominantes (petites céréales, agneau, bovins) est aussi important que puisse l'être le port de Montréal pour la région du grand Montréal. Proportionnellement, en termes d'importance pour la région, un emploi créé en région correspond à 30 emplois à Montréal. Le choc économique causé par la baisse du soutien à l'agriculture peut dégrader rapidement le tissu social et l'activité économique.

- Les transformateurs et les distributeurs de ces produits agricoles sont tous membres de ce que l'on pourrait appeler « la filière de l'alimentation ». Nous observons d'ailleurs que nous retrouvons peu d'éléments dans le projet du livre vert touchant le secteur de la distribution des aliments, un secteur fort important occupé par un nombre restreint d'intervenants.
- Également, de placer le produit alimentaire au cœur du projet ne doit pas avoir pour effet de restreindre la vision globale de l'activité agricole dans son sens large. Nous sommes d'avis que tout effort de diversification de l'agriculture mérite d'être reconnu à l'intérieur de la nouvelle politique.
- Nous croyons que les lois actuelles ne sont pas si désuètes, ni périmées; certes, il y a toujours place pour des améliorations, mais elles ont permis d'édifier un modèle unique dont nous devrions tous être fiers. Notre modèle qui s'appuie sur des fermes à dimension humaine, présentes dans toutes les régions du Québec, rejoint les valeurs de la société québécoise et reflète une vision largement partagée par nos citoyens.

Première orientation : distinguer nos produits alimentaires

- Identification des aliments du Québec sur le marché intérieur.
- Positionnement des aliments du Québec sur la base de caractéristiques distinctives de leur apport à une saine alimentation.
- Développement de nouvelles appellations en vertu de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*.

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue souscrit à l'objectif n° 1 de mieux identifier et mettre en valeur les produits du Québec. D'ailleurs, il sera important de se rappeler que la fédération poursuit toujours le projet « L'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette », un projet qui repose sur des alliances stratégiques avec plusieurs partenaires et qui permettra, très bientôt, la disponibilité du bœuf « Alléchamps » en région. Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il est urgent de mieux intervenir afin de positionner les aliments produits en région avec leurs caractéristiques distinctives. Les consommateurs veulent des produits de la région. Cependant, le manque de précision de l'étiquetage en décourage plus d'un. Dans le secteur des viandes, l'identification de la provenance est quasi absente.

On doit donc améliorer la cohérence et diminuer la lourdeur administrative au niveau des mesures qui traduiront ces mêmes orientations, par exemple par l'accompagnement, les programmes de soutien, l'appui aux organismes en place, etc. Il devient difficile pour les entreprises bovines, à titre d'exemple, de s'impliquer dans une commercialisation dite de circuit court, d'une part, et d'autre part, de s'adapter aux mesures de compressions de La Financière agricole du Québec (FADQ).

Autres recommandations :

- Identification des aliments du Québec;
- Améliorer la compréhension de la population au regard de l'importance de consommer localement les produits de la région, les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux qui y sont liés.

Objectif 1 : Soutenir une offre de produits sains et sécuritaires

- Renforcement des mécanismes assurant la sécurité alimentaire
- Traçabilité des aliments de la terre ou de la mer à la table
- Programmes d'assurance qualité adaptés aux différents secteurs

Il va de soi que les produits transformés soient sains et sécuritaires pour les consommateurs. Cependant, il est important d'avoir un seul programme pour l'ensemble des chaînes d'alimentation. Certaines établissent des normes privées qui ont pour effet de limiter l'accès des produits agricoles aux espaces tablettes. Pourtant, une présence accrue des produits agricoles et un meilleur partage des marges dans la filière permettraient d'améliorer les revenus des producteurs et productrices.

La traçabilité doit être accrue, certes, mais plus d'efforts doivent être investis pour responsabiliser chacun des maillons de la chaîne. D'ailleurs, à cet égard, le secteur de la production a pris des initiatives intéressantes par l'entremise d'Agri-traçabilité Québec. Le secteur de la production donne l'exemple, mais la traçabilité se fait attendre dans les secteurs de la transformation et de la distribution. (Le projet de commercialisation de la viande de bovins est innovateur en ce sens.)

Objectif 2 : Promouvoir les produits québécois sur les marchés

- Mise en vedette des produits d'ici dans les établissements alimentaires
- Appui au développement des circuits courts de commercialisation, y compris l'agrotourisme
- Renforcement de l'image de marque des produits alimentaires québécois sur les marchés intérieurs

Les objectifs globaux du livre vert sont pertinents, mais des efforts doivent être investis pour atteindre cet objectif de promotion des produits québécois. Cet effort doit être fait en concertation avec les distributeurs, car les grandes chaînes jouent un rôle majeur sur l'accès aux tablettes des produits agricoles du Québec. Certes, la vente par des circuits courts doit être développée, mais un pourcentage très élevé de produits agricoles est commercialisé à travers différents supermarchés. Le succès des campagnes de promotion pour positionner les produits du Québec dans l'assiette des consommateurs québécois repose sur une incontournable concertation de tous les acteurs de la filière et sans cette étroite collaboration, il sera difficile de mener avec succès une telle initiative.

Le consommateur ignore que les produits agricoles, en provenance de l'extérieur, ont souvent été produits sous des normes inférieures à celles utilisées par les producteurs et productrices agricoles du Québec. Il faut corriger ces pratiques et en informer le consommateur, car nous nous retrouvons en présence d'une concurrence déloyale. Les gouvernements du Québec et du Canada doivent s'assurer que les exigences à l'égard des produits d'ici soient appliquées avec la même rigueur sur les produits importés, et devraient instaurer des mesures de réciprocité aux frontières.

Deuxième orientation : renforcer notre capacité concurrentielle

Objectif 1 : Miser sur des entreprises rentables et efficaces

- Appui à une relève entrepreneuriale
- Outils financiers adaptés à la conjoncture
- Soutien aux entreprises de transformation alimentaire

Dans la mise en place de programmes, il est important de ne point fragiliser les régions périphériques. Ainsi, les fonds accordés doivent permettre à ces régions de pouvoir intervenir en tenant compte des réalités économiques propres à la région.

Pour permettre à la relève agricole de s'établir en agriculture, il faut créer des conditions propices en région, les fonds actuels qui viennent en aide à la relève doivent être bonifiés (le programme épargne transfert, le soutien technique et le transfert technologique en sont des exemples). Un défi que doit relever la région est de maintenir une masse critique de fermes afin d'assurer la présence de services solvables sur tout le territoire. Une relève ne peut s'établir sans la présence de services-conseils, de médecins vétérinaires et autres fournisseurs, des services déjà fragilisés en région. Dans une région où 85 % des entreprises bénéficient du programme d'ASRA, tout changement opéré trop rapidement peut, en peu de temps, déstructurer l'ensemble du secteur incluant les biens et services. Pour susciter un engouement pour la relève agricole, la région a aussi besoin d'un programme de drainage des terres agricoles afin d'en accroître la productivité.

Objectif 2 : Bâtir une dynamique de développement fondée sur des filières compétitives

- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement sectoriel
- Amélioration de la gouvernance des outils de mise en marché
- Développement des connaissances et renforcement du soutien à l'innovation et la recherche et développement

Les lois actuelles, dont celle sur la mise en marché des produits agricoles, possèdent des mécanismes afin de bien répondre aux besoins des consommateurs (arbitrage, déclaration de conflits d'intérêts, la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec [RMAAQ] peut intervenir afin d'apprivoiser les bonnes pratiques de gouvernance). De plus, les interventions dans la mise en marché souscrivent aux objectifs de la politique, c'est-à-dire de répondre aux besoins du marché et de mieux coordonner les différentes filières par un partenariat d'affaires entre les maillons (un document a déjà été produit par l'UPA sur le bilan de la mise en marché).

En ce qui concerne la recherche et le développement, un virage doit être pris afin d'assurer une relève scientifique présente sur tout le territoire du Québec. En région, la présence de la nouvelle Station de recherche agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, est d'ailleurs un élément positif pour l'avenir.

Pour ce qui est de l'importance de bâtir des filières compétitives, le MAPAQ pourrait assumer un rôle de premier plan. Les partenaires ont déjà exprimé cette attente en ce qui concerne un rôle attendu du MAPAQ.

Objectif 3 : Favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional

- Appui à la diversification et à la commercialisation en circuit court dans la région
- Appui au développement des secteurs en émergence
- Soutien à l'essor d'entreprises de transformation de produits

Nous sommes d'avis que la mise en marché collective permet des ventes et la transformation à la ferme. Elle permet également une différenciation de ces produits, ex. : le porc Nagano et la poule Chanteclerc. La valorisation de circuits courts et la mise en marché collective ne sont pas incompatibles. Un travail de sensibilisation doit être fait sur les possibilités de la *Loi sur la mise en marché*.

Bien qu'il soit souhaitable de diversifier la commercialisation en région et augmenter la place de circuits courts dans la commercialisation des produits agricoles du Québec, il faut être conscient que ces exigences ont un coût humain et économique qui est loin d'être négligeable. Qui en paiera la note? Les promoteurs de la formule ou les producteurs et productrices? Il faut être conscient que les consommateurs ont des attentes parfois difficiles à combler. La décision d'achat peut varier en fonction de différentes variables (la capacité de payer, le temps, la distance, le prix, etc.) Les consommateurs veulent des produits beaux, bons et quoi encore?

Chose certaine, le nombre de consommateurs intéressés par la proximité et la fraîcheur des produits agricoles peut varier considérablement, mais demeure de loin inférieur à l'espace occupé par les grandes chaînes de distribution. Il faut être prudent dans l'invitation qu'on lance aux producteurs et productrices agricoles d'expérimenter d'autres manières de commercialiser leurs produits. Le témoignage de ceux et celles qui en vivent actuellement l'expérience nous révèle que ces modes de ventes peuvent être exigeants et au prix d'un effort important. La mise en marché dans les produits de créneaux ne peut suppléer au besoin d'un soutien de l'État pour parer aux mauvaises années ou au contexte de prix mondialisés.

Troisième orientation valoriser l'environnement et le territoire du Québec

Objectif 1 : Assurer un développement respectant l'environnement

- Adoption par les entreprises de pratiques respectueuses de l'environnement
- Investissements dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- Intensification des efforts dans la réduction de l'utilisation des pesticides

Les entreprises agricoles ont fait beaucoup de chemin au niveau de la protection de l'environnement. Leur implication dans les clubs agroenvironnementaux (35 % des fermes de la région sont membres au 31 mars 2008, comparativement à une moyenne de 28 % au

Québec, ce qui couvre 64 % des unités animales du territoire et 57 % des cultures) et leur intérêt envers l'approche de bassins versants témoignent de leur réelle préoccupation afin de préserver la qualité de l'environnement.

En Abitibi-Témiscamingue, les sols étant à l'origine pauvres en phosphore, on peut envisager de les enrichir, sans impact négatif sur l'environnement. Il va de soi que cet enrichissement ne doit pas se faire à l'aveuglette et c'est pourquoi le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et le bilan phosphore, tous les trois à cinq ans, permettent à l'agriculteur et à l'agricultrice, accompagnés de leur agronome, de procéder à une gestion sensée des apports en fertilisants organiques et minéraux. La régie des cultures en Abitibi-Témiscamingue en est une de type extensif. D'ailleurs, près de 80 % des superficies en culture sont constituées de prairies ou pâturages, éléments favorables à la conservation des sols. En région, les superficies drainées sont passées de 9 % à 24 % des superficies totales en culture, entre 1998 et 2003. Le drainage permet une meilleure croissance des plantes et de meilleures conditions pour le travail du sol, tout en favorisant la conservation des sols. Du travail reste à faire à ce niveau. Pour les entreprises qui déclarent un cheptel ayant un accès potentiel à un cours d'eau, il y a eu une importante diminution du nombre d'animaux ayant accès à ce cours d'eau et la région de l'Abitibi-Témiscamingue continue de faire des efforts en ce sens. Finalement, l'utilisation des amas de fumiers aux champs et des enclos d'hivernage extérieurs caractérise notre région et est une façon de faire à conserver.

Le Québec est en avance sur les autres provinces canadiennes et sur leurs voisins des États-Unis. Cet effort des producteurs mérite d'être reconnu par les consommateurs.

Objectif 2 : Contribuer à la production de bénéfices environnementaux

- Écoefficacité des procédés
- Protection de la biodiversité
- Réduction des gaz à effet de serre

Objectif 3 : Valoriser l'occupation du territoire et la dynamique du territoire

- Adaptation de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles*
- Adoption de plans de développement de la zone agricole par les MRC, en concertation avec le milieu
- Appui à la multifonctionnalité du bioalimentaire en région

Le Québec rural a passablement évolué au cours des 50 dernières années et on observe de plus en plus des défis importants en matière de cohabitation harmonieuse. L'occupation dynamique du territoire doit être englobée avec une vision du développement de l'agriculture en région. De plus, si on souhaite une occupation dynamique du territoire, il faudrait inviter les producteurs et productrices agricoles qui sont à la source même de plusieurs activités sur le territoire, à siéger à des endroits stratégiques tels que la CRÉ. Ils sont plus souvent consultés que véritablement interpellés.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA), il faut s'assurer d'un appui financier lorsque le bilan du projet pilote sera terminé, car l'implication des producteurs et productrices permettra de mieux cerner les réalités du milieu et c'est l'ensemble des acteurs de la MRC qui en bénéficieront.

En ce qui a trait à la multifonctionnalité de l'agriculture, il faudra aller bien plus loin que le programme pilote qui n'a pas du reconnaître convenablement les multiples facettes de l'agriculture. Toutefois, ce programme demeurera toujours un complément à une mise en marché ordonnée et à des programmes de sécurité des revenus, basés sur les coûts de production.

En ce qui regarde la protection du territoire agricole du Québec, il faut s'assurer d'une très grande cohérence, car beaucoup de travaux sont en cours au niveau de la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la réalisation des schémas d'aménagement et de développement. En région, les articles 59 ont permis de se concerter sur le développement résidentiel tout en protégeant le territoire agricole.

La diversification des modèles d'entreprises est attendue avec la création de nouvelles activités économiques, au niveau touristique, par exemple. Cependant, la taille des entreprises agricoles est petite, lorsqu'elle est comparée aux entreprises de l'extérieur du Québec, qui réalisent de telles activités.

L'importance de la solidarité pour l'exercice d'un lobby efficace

Les producteurs et productrices agricoles pratiquent un métier exigeant ou les défis sont nombreux et ils ont bien compris la préoccupation de la population à l'égard d'une saine alimentation. Les producteurs et productrices agricoles ont, tout au long de leur histoire, expérimenté diverses approches politiques afin de faire valoir leurs intérêts. De toutes ces expériences, aucune n'a été en mesure de donner les résultats obtenus par l'accréditation syndicale unique. Plusieurs autres groupes d'intérêts de notre société utilisent ces mêmes principes afin de promouvoir les conditions générales dans lesquelles s'exerce leur profession. Nous croyons que les producteurs et productrices agricoles sont des citoyens à part entière qui méritent le même respect au regard de la défense de leurs intérêts professionnels et économiques.